



La Lettre d'information de Molsheim

Avril 2008

**Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 4 avril 2008
sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.**

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 13 février 2008.

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2008.

Point 2 : Délégations permanentes du Conseil Municipal au Maire pour la durée du mandat – application de l'article L 2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal décide de donner délégation au Maire, pendant toute la durée de son mandat, dans les domaines suivants :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 4 avril 2008 -

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Les conditions d'exercice des matières déléguées sont précisées dans le corps de la délibération du Conseil Municipal.

Point 3 : Organisation des commissions municipales - Commissions d'instruction : institution des commissions Permanentes du Conseil Municipal (CPCM) pour la durée du mandat.

Commissions Permanentes du Conseil Municipal (CPCM) :

1^{ère} CPCM : Commission de la Culture et du patrimoine
Président de la commission : M. Jean SIMON - Adjoint au Maire
2^{ème} CPCM : Commission des Affaires Sociales et Scolaires
Présidente de la commission : Mme Chantal JEANPERT - Adjoint au Maire
3^{ème} CPCM : A - Commission des Finances et du Budget
B - Commission des Affaires Sportives
Président des commissions : M. Jean-Michel WEBER - Adjoint au Maire
4^{ème} CPCM : Commission de la Sécurité,
Présidente de la commission : Mme Renée SERRATS - Adjoint au Maire
5^{ème} CPCM : Commission des Travaux et de l'Urbanisme
Président de la commission : M. Jean DUBOIS - Adjoint au Maire

Chaque CPCM est ouverte à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Point 3.1 : Organisation des commissions municipales - Commissions légales : Comité Technique Paritaire (CTP)

Le Conseil Municipal fixe à 5 le nombre de membres titulaires représentant le personnel et à 5 le nombre de membres titulaires représentant l'organe délibérant auprès du Conseil Technique Paritaire de la Ville de Molsheim.

Point 3.2 : Organisation des commissions municipales - Commission légale d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal désigne après élection, en qualité de membres de la Commission d'appel d'offres :
Titulaires: Mme Evelyne BERNHART, M. Raymond LONDOT, Mme Véronique DISTEL, Mme Danielle HUCK, M. Jean DUBOIS
Suppléants : Mme Evelyne DINGENS, M. Jean-Michel WEBER, M. Philippe HEITZ, Mme Alice BIECHEL, M. Guy SALOMON

Point 3.3 : Organisation des commissions municipales - Commissions légales - Aménagement de la route des Loisirs : membres siégeant à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection de M. Laurent FURST, en tant que membre titulaire et à Mme Evelyne BERNHART, en tant que membre suppléant représentant la Ville de Molsheim au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Point 3.4 : Organisation des commissions municipales - Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH).

Le Conseil Municipal crée la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées constituée des trois collèges suivants : représentants de la commune, représentants des usagers, représentants des associations représentant les personnes handicapées. Il fixe le nombre de représentants par collège à deux personnes, soit un effectif total pour la commission de sept membres, Monsieur le Maire président de droit celle-ci.
M. Jean DUBOIS et M. Thierry PETER sont désignés en tant que représentants de la commune.

Point 3.5 : Organisation des commissions municipales - Commissions consultatives: commission spéciale «Succession Albert HUTT».

Le Conseil Municipal a procédé aux nouvelles désignations au sein de la commission spéciale «Succession Albert HUTT» :
Membres du conseil :
Président : M. Laurent FURST - Président délégué : M. Jean SIMON
M. Jean-Michel WEBER, Mme Evelyne DINGENS, M. Vincent CHATTE, M. Patrick MARCHINI, M. Guy SALOMON, Mme Alice BIECHEL, M. Thierry GRETHEN
Membres extérieurs :
Exécuteur testamentaire : M. DENTZ Paul - Trésorier : M. le Percepteur de Molsheim

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 4 avril 2008 -

Point 3.6 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - Etablissements scolaires: établissements publics locaux d'enseignement du second degré.

Le Conseil Municipal a désigné les représentants suivant en qualité de délégués du Conseil Municipal auprès des Conseils d'Administration des établissements publics locaux d'enseignement de la Ville de Molsheim :

Collège Henri Meck

Titulaires : M. Murat GULDAL, Mme Evelyne BERNHART
Suppléants : Mme Danielle HUCK, M. Raymond LONDOT

Collège Bugatti

Titulaires : M. Jean-Michel WEBER, M. Philippe HEITZ, M. Vincent CHATTE
Suppléants : Mme Valérie DEBLOCK, M. Thierry GRETHEN, Mme Véronique DISTEL

Lycée Henri Meck

Titulaires : Mme Evelyne BERNHART, Mme Chantal JEANPERT, Mlle Séverine MUNCH
Suppléants : M. Murat GULDAL, Mlle Sophie WOLFF, Mme Evelyne DINGENS

Lycée Louis Marchal

Titulaires : M. Gilbert STECK, M. Jean DUBOIS, M. Thierry GRETHEN
Suppléants : M. Philippe HEITZ, M. Raymond LONDOT, Mme Véronique DISTEL

Lycée Camille Schneider :

Titulaires : Mme Alice BIECHEL, Mme Chantal JEANPERT, Mlle Séverine MUNCH
Suppléants : Mme Evelyne DINGENS, Mme Danielle HELLER, Mme Brigitte GREMMEL

Point 3.7 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - Etablissements publics scolaires : écoles primaires et pré-élémentaires.

Le Conseil Municipal désigne les représentants suivants en qualité de délégués titulaires auprès des conseils d'école :

Ecole maternelle du Centre : Mme Valérie DEBLOCK

Ecole maternelle du Rott : Mme Evelyne BERNHART

Ecole maternelle de la Bruche : Mme Evelyne DINGENS

Ecole maternelle des Prés : M. Patrick MARCHINI

Ecole primaire de la Monnaie : Titulaire - Mme Chantal JEANPERT / Suppléant - Mme Evelyne BERNHART

Ecole primaire les Tilleuls : Titulaire - Mme Chantal JEANPERT / Suppléant - Mme Danielle HELLER

Point 3.8 : Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'association Saint Joseph.

Le Conseil Municipal désigne Mme Brigitte GREMMEL comme représentante de la Ville de Molsheim auprès de l'association Saint Joseph.

Point 3.9 : Désignation des délégués municipaux au sein d'un établissement communal : Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation des délégués appelés à siéger auprès du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Molsheim : Mme Valérie DEBLOCK, Mlle Sophie WOLFF, Mme Chantal JEANPERT, M. Vincent CHATTE, Mme Danielle HUCK, Mlle Mireille SITTER, M. Thierry GRETHEN, Mme Evelyne DINGENS.

L'assemblée prend acte des désignations ultérieures visant à la nomination de 8 membres complémentaires au titre notamment des représentants des associations sociales et caritatives.

Point 3.10 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - Etablissements publics de coopération intercommunale: Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig et environs.

Le Conseil Municipal désigne M. Laurent FURST, M. Jean SIMON, Mme Chantal JEANPERT, M. Jean DUBOIS, Me Arsène HITIER, M. Jean-Michel WEBER en qualité de délégués de la Ville de Molsheim auprès du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig et environs.

Point 3.11 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - Etablissements publics de coopération intercommunale: SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs.

Le Conseil Municipal désigne M. Laurent FURST - Maire, M. Jean-Michel WEBER - Adjoint, M. Jean DUBOIS - Adjoint, Mme Brigitte GREMMEL - Conseiller Municipal en qualité de délégués de la Ville de Molsheim auprès du comité directeur du SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs.

Point 3.12 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - Etablissements publics de coopération intercommunale : Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures de Molsheim-Mutzig et environs.	Le Conseil Municipal désigne M. Jean DUBOIS et M. Raymond LONDOT en qualité de délégués de la Ville de Molsheim auprès du comité directeur du syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures de Molsheim-Mutzig et environs.
Point 3.13 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - Etablissements publics communaux et organismes para-municipaux : Comité des Fêtes de la Ville de Molsheim.	Le Conseil Municipal désigne les délégués suivants appelés à siéger auprès du Conseil d'Administration du Comité des Fêtes de la Ville de Molsheim : M. Jean DUBOIS - Adjoint, Mme Evelyne BERNHART - Conseiller Municipal, M. Raymond LONDOT - Conseiller Municipal, Mme Danielle HELLER - Conseiller Municipal.
Point 3.14 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - Etablissements publics communaux et organismes para-municipaux : Office Municipal des Sports (OMS).	Le Conseil Municipal désigne les représentants suivants auprès du Comité Directeur de l'Office Municipal des Sports de la Ville de Molsheim : M. le Maire d'office ou son délégué, M. Jean-Michel WEBER - délégué du Maire Délégués du Conseil Municipal : Mme Valérie DEBLOCK, M. Jean-Michel WEBER, Melle Sabrina CABUT, Mme Danielle HELLER, M. Patrick SABATIER, M. Vincent CHATTE, Mme Danielle HUCK, M. Gilbert STECK.
Point 3.15 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - Etablissements publics communaux et organismes para-municipaux : Association «Les bénévoles du chantier de la Chartreuse».	Le Conseil Municipal désigne les délégués suivants à siéger auprès du comité de direction de l'association «Les bénévoles du chantier de la Chartreuse» : M. Jean SIMON - Adjoint, Mme Brigitte GREMMEL - Conseiller Municipal.
Point 3.16 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - Etablissements publics de santé : Conseil d'Administration de l'hôpital local de Molsheim.	Le Conseil Municipal désigne les représentants suivants auprès du Conseil d'Administration de l'hôpital local : M. Laurent FURST - Maire et Président d'office, Mme Chantal JEANPERT - Adjoint, Mlle Mireille SITTER - Conseiller Municipal, Mme Brigitte GREMMEL - Conseiller Municipal.
Point 3.17 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - Etablissements publics de santé : Conseil de la Vie Sociale de l'Hôpital Local de Molsheim.	Le Conseil Municipal désigne Mme Brigitte GREMMEL, Conseiller Municipal, en qualité de déléguée au sein du Conseil de la Vie Sociale de l'Hôpital Local de Molsheim.
Point 3.18 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - Etablissements publics de santé : Association «Les amis des personnes âgées de l'hôpital local de Molsheim».	Le Conseil Municipal désigne Mme Evelyne BERNHART, Conseiller Municipal, en qualité de déléguée au sein de l'association «Les amis des personnes âgées de l'Hôpital Local de Molsheim».
Point 3.19 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - Etablissements publics de santé : Conseil d'Administration du Centre Hospitalier d'Obernai.	Le Conseil Municipal désigne Mme Mireille SITTER, Conseiller Municipal, en qualité de déléguée au sein du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier d'Obernai.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 4 avril 2008 -

Point 3.20 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - Etablissements publics à caractère cultuel : Fabrique de l'église catholique

Le Conseil Municipal désigne M. Jean SIMON - Adjoint au Maire, en tant que délégué de Monsieur le Maire auprès du Conseil de Fabrique de l'église catholique de Molsheim.

Point 3.21 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - Sociétés d'économie mixte locales : Société Intercommunale de construction de Molsheim-Mutzig et environs «Le Foyer de la Basse-Bruche».

Le Conseil Municipal désigne M. le Maire, Laurent FURST - administrateur titulaire, en tant que représentant auprès de du Conseil d'Administration de la Société Intercommunale de construction de Molsheim-Mutzig et environs «Le Foyer de la Basse-Bruche».

Point 3.22 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - Sociétés d'économie mixte locales : Syndicat intercommunal forestier mixte de Haslach.

Le Conseil Municipal désigne M. Raymond LONDOT et M. Fernand MEHL, en qualité de délégués de la Ville de Molsheim auprès du Comité Syndical du syndicat mixte de Haslach.

Point 3.23 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - Etablissements sociaux : Mission Locale des Trois Vallées.

Le Conseil Municipal désigne Mme Chantal JEANPERT - Adjoint au Maire, en qualité de déléguée auprès du Conseil d'Administration de la Mission Locale des Trois Vallées.

Point 3.24 : Désignation du correspondant défense.

Le Conseil Municipal désigne Mme Renée SERRATS en qualité de correspondant défense pour la commune.

Point 4 : Fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition pour 2008.

Le Conseil Municipal décide de ne procéder à aucune augmentation des impôts locaux perçus par la commune pour 2008. Les taux communaux pour 2008 s'établissent comme suit :

	Taux d'imposition 2008
Taxe d'habitation	12,52%
Foncier bâti	10,21%
Foncier non bâti	30,90%
Taxe professionnelle	9,13%

Point 5 : Révision des droits et tarifs des services publics locaux - Exercice 2008.

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs des services publics locaux sans modifier leurs montants, à l'exception des droits des tarifs suivants :

- Coût horaire services techniques (hors absentéisme et formation) : 35,01 €
- Droits d'entrée à l'aire d'accueil des gens du voyage : caution 100 €, forfait journalier 5 € (emplacement + eau + électricité)
- Droits d'entrée au camping

Point 6 : Admission en non valeur de créances irrecevables - Budget Camping.

Le Conseil Municipal accepte l'admission en non valeur des créances opposables pour un montant de 62,84 € TTC.

Point 7 : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement - Association «Les amis des personnes âgées de l'hôpital de Molsheim».

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'équipement de 1.000 € à l'association «Les amis des personnes âgées de l'hôpital de Molsheim» au titre de sa participation à l'acquisition d'un téléviseur LCD grand écran, ainsi que de matériel informatique.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 4 avril 2008 -

Point 8 : Attribution d'une subvention à l'école primaire de la Monnaie pour l'organisation d'une classe transplantée dans le centre de vacances «Genevriers» à Plaine - Classe de CM2.

Dans le cadre du dispositif d'aide qu'il a institué au profit des enfants de Molsheim, scolarisés dans une école primaire située hors commune de rattachement, le Conseil Municipal attribue une subvention de 672 € à l'école des Tilleuls au titre d'une classe transplantée à Plaine qui se tiendra du 23 au 28 juin 2008.

Point 9 : Modification du régime indemnitaire.

Le Conseil Municipal approuve la modification du régime indemnitaire des heures supplémentaires. Il ouvre par ailleurs le bénéfice de l'indemnité spéciale Police au cadre d'emplois de chef de service de Police Municipale.

Point 10 : Approbation du tableau des effectifs - Budget primitif de l'exercice 2008.

Le tableau des effectifs qui présente l'ensemble des emplois de la Ville pour 2008 est approuvé. La Ville emploie 128 agents représentant 96,73 équivalents temps plein en 2007 (hors Centre Communal d'Action Sociale).

Point 11 : Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dorlisheim - Avis de la Ville de Molsheim.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sans réserve sur le dossier du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dorlisheim.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance extraordinaire du 21 avril 2008 -

Point 1 : Mise en oeuvre d'une procédure de délégation de la gestion du camping municipal.

Le Conseil Municipal approuve le contrat portant délégation de service public du camping municipal de Molsheim pour la période du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2010.